

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025**

Membres du Conseil Municipal en exercice : 19

Présents : ADOUE Jérôme, BON Yves, BOSCH Hervé, BOUBÉE Alain, CADÉAC Hélène, CAUBET Fabienne, DESSACS Denis, DUTREY Myriam, GEORG Beatrice, GESTAS Marion, LARRIEU Aloïs, MOUGEAT Alain, NAVARRE Brigitte, ZANIN Marc

Était absents et excusés : ARIOLI Nicole, BORIES Stéphane, CUTAYAR Elisabeth, LANASPEZE Julien, PERISSAS Mélanie

QUORUM ATTEINT

Président : Alain BOUBEE

Secrétaire désigné : Fabienne CAUBET

Le procès-verbal du 14 mars 2025 a été approuvé à l'unanimité

M.le Maire a présenté les non-décisions de préemption de 9 à 11 et informé le conseil municipal d'une adjonction de point.

SEBCS – convention maîtrise d'ouvrage- réseau pluvial 2^{ème} phase
L'adjonction du point a été votée à l'unanimité. Celui-ci se rajoute à l'issue des points cités à l'ordre du jour.

Points à l'ordre du jour

MAIRIE DE BOULOGNE SUR GESSE

Place de la Mairie - 31350 Boulogne sur Gesse

Tél : 05.61.88.20.38

CONVOCAION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le lundi 14 avril 2025
à 20 heures 30 en session ordinaire.

Ordre du jour

Approbation du PV du 14 mars 2025
Décision n°3
Non dia de 9 à 11

Point N°1 : BP village vacances
Point N°2 : BP budget principal
Point N°3 : vote des taux
Point N°4 : vote aux associations
Point N°5 :Charte d'engagement station verte

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agr er l'expression de mes salutations distingu es.

Fait BOULOGNE SUR GESSE, le 02 avril 2025

Le Maire



N°6 SEBCS – convention maitrise d’ouvrage- r seau pluvial 2 me phase

POINT N°1 – BUDGET PRIMITIF VILLAGE VACANCES

Il a  t  demand  au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025, lequel a  t  pr sent  comme suit :

Section fonctionnement		Section investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
349 327.52 €	349 327.52 €	55 934.53 €	55 934.53 €
	Recettes : 187 200 €	Dépenses : 40 320	Recettes 55 934.53 €
	Résultat reporté : 162 127.52 €	RAR : 14 376 €	
		Solde exécution : 1 238.53	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2025 du Village Vacances ci-dessus.

POINT N° 2 – BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025, lequel a fait l'objet d'une présentation détaillée par articles.

Section fonctionnement		Section investissement	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2 787 599.20 €	2 787 599.20 €	2 030 166.84 €	2 030 166.84 €
	Recettes : 1 503 813.00	Dépenses : 1 405 098.76	Recettes : 1 575 901.63
	Résultat reporté : 1 283 786.20	Restes à réaliser : 79 910.63	Restes à réaliser : 454 265.21
		Solde d'exécution : 545 157.45	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2025 du budget principal ci-dessus.

POINT N° 3 – VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire a rappelé les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée délibérante de maintenir les taux de 2024.

Taxes	Taux 2024 (rappel)	Taux votés
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale	6.80	6.80
Taxe foncière bâti	34.30	34.30
Taxe foncière non bâti	74.54	74.54

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (pour : 14 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

de voter pour 2025 les taux suivants :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 6.80
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.30
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74.54

A chargé Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

POINT 4 – VOTE AUX ASSOCIATIONS

Les dossiers de demande de subvention de l'ensemble des associations ayant fourni les pièces nécessaires à leur examen (Budget prévisionnel 2025, procès-verbal de la dernière assemblée générale, déclaration en sous-préfecture, bilan 2024, actions prévues en 2025) ont été présentés à l'assemblée.

Au regard de l'intérêt des projets présentés par lesdites associations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'approuver les subventions ci-dessus présentées :

A.A.P.P.M.A. (pêche)	400.00 €
A.C.C.A. (chasse)	650.00 €
A.D.A.C. (musique)	1 500.00 €
AMICALE des SAPEURS POMPIERS	500.00 €
ARC EN CIEL PERSONNES AGEES HOSPICE	500.00 €
AVENIR RUGBY BOULONNAIS	800.00 €
AVENIR RUGBY BOULONNAIS	2 200.00 €
ASSO PARENTS ELEVES ECOLES	1 000.00 €
BADMINTON BBC	300.00 €
COMITE DES FÊTES	25 000.00 €
COUTURES CREATIVES D'OVALIE	300.00 €
CYCLOS CLUB BOULONNAIS	700.00 €
ECOLE DE FOOT SAVE-GESSE	1 300.00 €
ENTENTE BOULOGNE/PEGUILHAN	9000.00 €
ENTENTE BOULOGNE/PEGUILHAN	3000.00 €
GYM GESSE	200.00 €
JOURNEES DU BOULONNAIS	15 000.00 €
JUDO CLUB SPORTS LOISIRS POUR TOUS	500.00 €
LA VIREE DES AS	500.00 €
L'ATELIER	200.00 €
LES PETITS BOUTS	500.00 €
LOS NOVILLOS	1 700.00 €
PEPE AND CO	300.00 €
TENNIS CLUB BOULONNAIS	500.00 €
SISA MSP	10 000.00 €
YOGA NATURE	200.00 €

POINT 5 – CHARTE D'ENGAGEMENT STATION VERTE

Par assemblée générale extraordinaire en date du 10 octobre 2024, le label station verte a été revu dans ses critères et engagements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité le renouvellement de candidature de la commune au dispositif label station verte et les engagements suivants :

- Impliquer les acteurs/élus, techniciens, socioprofessionnels et/ou associatifs de son territoire dans la prise de décision et l'animation label station verte
- Sensibiliser les visiteurs, les habitants et les professionnels aux enjeux liés au développement durable
- Proposer un programme d'animations et de festivité autour de la nature et des savoir-faire locaux
- Proposer une offre de loisirs de pleine nature mettant en avant des activités douces
- Valoriser les produits locaux à travers ses commerces et ses services
- Protéger et valoriser la biodiversité locale
- Optimiser l'utilisation des ressources en eau et énergie
- Favoriser une politique de réduction et de tri des déchets
- Inciter à l'utilisation des mobilités douces
- Favoriser l'accessibilité pour tous
- Favoriser l'activité économique locale

POINT 6 – SEBCS CONVENTION MAITRISE D'OUVRAGE – RESEAU PLUVIAL 2EME PHASE

Monsieur le Maire a exposé que le SEBCS devait intervenir afin de remplacer le réseau assainissement collectif et d'alimentation potable devenus vétustes.

La commune dans le cadre des travaux d'aménagement du boulevard du midi reconstruit son réseau pluvial ; il a été proposé que ces travaux interviennent de manière concomitante avec ceux dévolus aux SEBCS avec mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage.

La participation financière prévisionnelle des travaux d'eaux pluviales de la commune est estimée à 195 761,00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a approuvé à l'unanimité les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage et autorisé monsieur le maire à la signer

Fin de la séance à 23h30

A Boulogne-sur-Gesse le 14 avril 2025

Alain BOUBEE
Maire



